



Financement de la recherche : la course infernale

Le rapport dirigé par Philippe Gillet, présentant les résultats de la mission sur l'« écosystème de la recherche et de l'innovation » et publié le 15 juin 2023, dresse le portrait d'un système de recherche « complexe ». Il prétend faire des préconisations pour « simplifier » cette organisation. Or celle-ci a été rendue plus complexe et obscure par les réformes des universités et des financements de la recherche depuis les années 2000. Tout en partageant certains de nos diagnostics, notamment sur le sous-financement de la recherche et les effets pervers des financements par projets et de la compétition généralisée, le rapport Gillet ne rompt pas avec ce modèle et fait des préconisations qui ne peuvent qu'aggraver la situation.

Comme le montre l'article de J.-M. Minovez, ce rapport, déjà expérimenté sur 17 sites, traduit une volonté de contrôle et de planification de la recherche par le haut. Ainsi que l'explique l'article de B. Chaudret, ces réformes ont créé une forte compétition entre les individus, entre les laboratoires et entre les universités. La multiplication des appels d'offres s'est accompagnée d'une paupérisation de la recherche, tant du point de vue du financement que de la production. Le développement des financements issus du PIA, à commencer par les IDEx et LabEx, s'est accompagné de restructurations et de déstructurations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sommés, pour obtenir les financements, de modifier leur périmètre et leur mode d'administration. L'article d'A. Harroche montre de quelle manière ces financements accroissent les inégalités existantes et en créent de nouvelles : entre établissements, entre sites, entre chercheur-ses, et entre femmes et hommes travaillant dans la recherche. L'ensemble de ces réformes déjà à l'œuvre contribue à faire du travail des enseignant-es-chercheur-ses un parcours du combattant, décrit par S. Rossano dans son article, qui s'aggraverait si l'esprit du rapport Gillet est mis en œuvre. C'est ce à quoi nous nous opposons. ■

Dossier coordonné par

MARY DAVID et JEAN-MICHEL MINOVEZ

« Simplification » de l'« écosystème de la recherche et de l'innovation » : l'expérimentation est lancée !

Avec 14 sites pilotes et trois sites complémentaires, l'expérimentation, dont l'un des maîtres mots est « simplification » et qui fait suite au rapport Gillet, devait démarrer à la rentrée 2023. Mais plutôt que la « simplification » annoncée, c'est bien une planification de la recherche par le haut qui est voulue.

Par **JEAN-MICHEL MINOVEZ**¹,
membre du bureau national, coresponsable
du secteur Recherche

Ceux qui pensaient que le rapport Gillet serait un exercice formel de plus sans application concrète en seront pour leurs frais : l'expérimentation, « pour engager le processus de rénovation et de simplification de l'écosystème national » de « la recherche et de l'innovation », est lancée ! Il faut dire que la lettre de mission de la ministre Sylvie Retailleau à Philippe Gillet, datée du 1^{er} décembre 2022, était claire à ce sujet : le groupe « Pilotage territorial et simplification » – qu'elle suggérerait de créer – devait envisager le « cadre des premières expérimentations » et, dès le rapport remis, prévoir « une mise en œuvre opérationnelle en septembre 2023 »². C'est aujourd'hui chose faite puisque 14 sites pilotes sont rete-

nus pour expérimenter « des mesures de simplification avec les organismes » ainsi que trois sites complémentaires dits « à périmètre plus restreint » (cf. encadré).

« SIMPLIFIER »

De la lettre de mission au lancement de l'expérimentation le temps paraît si court que l'on vient à penser qu'il est, déjà, la manifestation de la simplification des procédures pour ne pas dire de la bureaucratie, pour le coup réellement complexes, du MESR. Plus sérieusement, on ne peut s'empêcher de penser qu'il pourrait s'agir d'un processus traduisant, en termes de communication habiles, un ensemble de réflexions et de projets antérieurs, trouvant dans ce rapport une présentation structurée des idées et des propositions d'action mûries de plus ou moins longue date. Elles prennent en compte l'évolution de l'organisation de la recherche française qui, depuis la création de l'ANR en 2005, puis la mise en œuvre des investissements d'avenir avec le premier PIA, l'a modifiée en profondeur, jusqu'à la LPR et le dernier plan d'investissement d'avenir : France 2030.

Le mal initial, pointé dans la lettre de mission, serait une « administration et la gestion de la recherche » qui auraient « peu évolué en dépit des évolutions du paysage français de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur l'ensemble des fonctions de support et de soutien à la recherche ». Pour y répondre, il s'agirait de « simplifier pour donner plus de temps et de sens pour la recherche », ce souhait exprimé par la ministre devenant l'« objectif 3 » du rapport contenant cinq propositions numérotées de 7 à 11.

ACCROISSEMENT DE LA BUREAUCRATIE

N'est-ce pas au nom de cette volonté de simplification que les regroupements d'établissements – d'abord au sein de Comue, souvent dorénavant dans des EPE et tel que souhaité dans la proposition n° 7 – se sont lancés dans des actions de mutualisation de

1. Article écrit, en partie, sur la base de la réunion du secteur Recherche du 6 octobre 2023 et des échanges avec Peggy Cénac, Stéphanie Rossano, Cécile Mary Trojani, Mary David.
2. Lettre de mission en annexe du rapport Gillet, p. 81-83 : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/rapport-mission-sur-l-cosyst-me-de-la-recherche-et-de-l-innovation-28193.pdf.

SITES PILOTES RETENUS POUR EXPÉRIMENTER « DES MESURES DE SIMPLIFICATION » AVEC LES ORGANISMES

UNIVERSITÉS SÉLECTIONNÉES ET ONR PRÉSENTS DANS LES SITES

Aix Marseille Université : CNRS, Inrae, Inserm, IRD, CEA, Inria
La Rochelle Université : CNRS
Université Côte d'Azur : CNRS, Inrae, Inria, Inserm
Université Grenoble-Alpes : CEA, CNRS, Inria, Inserm, Inrae
Université de Haute-Alsace : CNRS
Université de Lille : CNRS, Inserm, Inria
Université de Lorraine : CNRS, Inrae, Inria, Inserm
Université de Montpellier : CNRS, Inrae, Inria, Inserm
Nantes Université : CNRS, Inrae, Inria, Inserm
Université Paris-I : CNRS
Université Paris Cité : Inserm (uniquement une UMR), CNRS, Inria
Université Paris-Saclay : CNRS, Inserm, Inrae, Onera, Inria, CEA
Université de Poitiers : CNRS, Inserm
Université Toulouse-III : CNRS, Inrae, Inria, Inserm

SITES COMPLÉMENTAIRES DITS « À PÉRIMÈTRE PLUS RESTREINT »

Université de Bordeaux : Inrae (ISVV), Inria
Université de Rennes : Inria
Université Lyon-I : Inserm avec la participation d'Inrae et du CNRS

moyens et de mise en œuvre de nouvelles règles de gestion et de « pilotage » qui se voulaient vertueuses ? Finalement, les premières mesures ont engendré un accroissement de la bureaucratie, augmentant le nombre de services administratifs et techniques ainsi que d'agents intervenant dans la gestion, en redéfinissant les missions des structures existantes sans les supprimer. Le rapport n'est pas clair quant aux nouvelles modalités de coordination qu'il préconise et l'on peut craindre la poursuite voire l'aggravation de la complexité de fonctionnement des sites là où la simplification est justement convoquée.

Quant à la coordination entre les opérateurs de recherche, on hésite entre la complexification des relations entre structures nationales et celles situées en région, agissant au même niveau, ou bien l'accroissement des nouvelles formes managériales de l'ESR – amorcées par la loi LRU – où les universités, bien que « chefs de file », pourraient être réduites à un rôle de simple opérateur de recherche territorial – comme cela l'est déjà, en partie, dans le



© Daniel Lombraña González / Wikimedia Commons

cadre des contrats de site –, les priorités étant définies au sein des PNR. Ici, ce n'est pas la recherche de simplification qui paraît première mais bien davantage la volonté d'une planification de la recherche par le haut, nationalement ou à l'échelle des sites, portant sur les domaines de recherche jugés prioritaires. ■

Quatorze sites pilotes, dont l'université Grenoble-Alpes, et trois complémentaires ont été retenus pour l'expérimentation.

Un foisonnement invraisemblable de structures et d'appels d'offres

Parler des évolutions de la recherche française en peu de mots n'est pas chose facile tant les gouvernements successifs se sont évertués ces dernières années à modifier le paysage français. Au départ, le mot d'ordre était la « simplification du mille-feuille » jusqu'à ce que l'empilement des diverses « nouvelles structures » rende ce terme ridicule. Ci-dessous, nous trouverons un résumé rapide de cette évolution sans analyse.

Par **BRUNO CHAUDRET**, membre de la commission administrative du SNCS, membre de l'Académie des sciences, ancien président du conseil scientifique du CNRS

Tout d'abord, ce qui n'a pas changé, c'est l'insuffisance du financement de la recherche. Les objectifs de Lisbonne fixaient à 1 % la part du public dans l'effort de recherche et à 2 % celle du privé. Or, avec 0,78 % côté public et moins de 1,5 % côté privé, nous sommes en retard des deux côtés*. Encore faudrait-il regarder avec pré-

cision ce qui relève de la recherche et ce qui relève d'un effet d'aubaine lié au crédit d'impôt recherche. À titre d'exemple, le budget CNRS 2023 s'élève à 2,96 milliards d'euros (Mds€) de subvention d'État et à 3,96 Mds€ en incluant les ressources propres, soit, pour amener un élément de comparaison, approximativement ce que Total a versé comme dividendes à ses actionnaires en 2022 (3,8 Mds€) et qui n'a donc pas été réinvesti dans l'entreprise, notamment pour la recherche.

* <https://vu.fr/hSvk>

Le Comité national de la recherche scientifique, à sa création, devait déterminer la politique scientifique de notre pays.

« PARLEMENT DE LA RECHERCHE »

Sans reprendre en détail l'histoire de nos institutions, une chose est claire, il n'y a pas eu d'âge d'or de la recherche en France. Malgré tout, ce qui caractérisait la recherche française dans les années 1980, par exemple, était l'existence des établissements publics scientifiques et techniques (EPST) qui permettaient de développer une recherche libre. De nombreux acteurs de cette époque, parmi lesquels les Prix Nobel Albert Fert, Jules Hoffmann, Serge Haroche, Jean-Pierre Sauvage et plus récemment Alain Aspect et d'autres, ont remercié le CNRS pour la liberté dont ils ont bénéficié dans leur carrière. Ce système se caractérisait par des recrutements sur des postes de permanents jeunes (CDI puis fonctionnaires à partir de 1982, dans mon cas je n'avais pas encore 24 ans quand j'ai obtenu un poste d'attaché de recherche) et par l'existence d'un « parlement de la recherche », le Comité national de la recherche scientifique, comprenant élus et nommés et qui, à sa création, devait déterminer la politique scientifique de notre pays. Son rôle s'est atténué au cours des ans mais il a gardé jusqu'au début des années 2000 deux fonctions primordiales : l'évaluation des structures de recherche et le recrutement et le déroulement de carrière des chercheurs. C'est un des points qui ont été fortement critiqués à cette époque : les chercheurs s'évaluent eux-mêmes, donc il y aurait conflit d'intérêts, ce

Le CNRS est mis en cause dans toutes les discussions. On va jusqu'à proposer de le transformer en agence de moyens, voire en agence de programmes.

à quoi nous avons répondu que l'évaluation par les pairs est la base du fonctionnement de toutes les institutions de recherche à l'échelle internationale.

CHANGEMENT DE PARADIGME

Les critiques au tournant de l'an 2000 et le changement de paradigme de la recherche française sont de deux ordres : la recherche française n'est pas visible à l'international (*sic !*), ce qui se traduit plus prosaïquement par : la recherche française ne se soumet pas au classement de Shanghai. La recherche française fonctionne en équipes et en structures de type UMR associant localement les acteurs travaillant à une même problématique, qu'ils soient issus d'EPST (CNRS, Inserm, Inrae, IRD...), d'universités, d'écoles d'ingénieurs, voire d'établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), le CEA notamment. Ce modèle est collaboratif et ne permettrait pas suffisamment de distinguer des « leaders ». La solution proposée à l'époque a été de créer des compétitions à tous les niveaux entre :

- les individus : passer d'un financement par des crédits de base à un financement compétitif, ce qui a conduit, notamment, à la création de l'ANR. Il faut y ajouter l'évaluation-sanction, par l'instauration de la bibliométrie, et la mise en concurrence par la prise en compte de leur « impact » (h facteur notamment) ;

- les laboratoires : passer de l'évaluation par le Comité national de la recherche scientifique, dont le but était d'aider les laboratoires dans leurs thématiques, à l'organisation d'une évaluation punitive qui conditionnerait directement leur financement ;

- les universités : par la création d'une compétition pour des « initiatives d'excellence » (IDEX) pour laquelle on demande essentiellement un regroupement des structures et la mise en place d'une gouvernance resserrée éloignée du modèle démocratique fondé sur la collégialité universitaire.

Dans toutes ces discussions, le CNRS est mis en cause. On propose donc à cette époque de créer des instituts indépendants à la place des départements scientifiques, de transférer à l'Inserm, l'Institut des sciences biologiques, de transformer le CNRS en agence de moyens et tout récemment, en janvier 2022, en agence de programmes.



© Céléste/Wikimedia Commons

Pour mettre en place cette réforme, un « grand emprunt » a été mis en place en 2009 par le ministère de Valérie Pécresse – Philippe Gillet étant son directeur de cabinet –, avec des compétitions à tous les étages : IDEx, LabEx, EquipEx, IHU etc. Les meilleurs peuvent piloter ces structures d'excellence et être financés de manière conséquente, comme par exemple le professeur Raoult à Marseille.

Par ailleurs, on entend depuis les années 1980 que chercheur n'est pas un métier, que l'on n'est pas créatif tout au long de sa vie et que les chercheurs doivent enseigner et/ou être entrepreneurs.

Enfin, la recherche, c'est bien, mais il faut valoriser. Et on a mis en place des structures de valorisation et surtout des crédits pour la création de start-up.



COMPÉTITIONS À TOUS LES ÉTAGES

Finalement, aujourd'hui, nous avons un paysage de la recherche caractérisé par un foisonnement invraisemblable de structures et d'appels d'offres. Qu'en est-il précisément ?

D'abord, en ce qui concerne l'évaluation, le Hcéres propose des caricatures d'évaluation « factuelles » et je ne pense pas que ce modèle puisse perdurer. L'ANR a trouvé sa place, le programme Blanc (aujourd'hui générique), malgré la ministre Fioraso, est toujours le principal outil de financement et l'existence de l'ANR n'est plus remise en cause. Cependant, toutes les structures, universités, IDEx, LabEx, pôles de compétitivité, régions, métropoles, certaines structures de valorisation, les fondations en médecine, etc. lancent aussi leurs appels d'offres. La dernière initiative concerne les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR), censés mettre en place des programmes prioritaires mais qui, pour certains, lancent des appels d'offres peu différents des autres appels de l'ANR. Il faut bien sûr ajouter à cela les appels d'offres internationaux et en premier lieu européens. La multiplicité de ces appels d'offres a un effet stérilisant et normatif pour la recherche, loin de la recherche libre et de la prise de risques nécessaire à toute rupture scientifique. De plus, toutes ces initiatives, et en premier lieu la mise en place des IDEx, ont eu sur la production scientifique française un impact très négatif vu le temps passé dans les différentes discussions, alors que les pôles forts de recherche étaient identifiés et qu'il a fallu orga-

niser des pseudo-concours pour rattraper certains sites (Toulouse, par exemple). Le CNRS existe encore, mais la nécessité d'être identifié comme individu et la compétition à tous les étages ont mis à mal les équipes de recherche, qui faisaient la force du modèle français. Les UMR, originalité française, sont décriées dans le rapport Gillet. Le recrutement jeune n'existe plus. Ce recrutement jeune sur des postes permanents était un facteur d'attractivité du CNRS malgré les salaires indécentes proposés en début de carrière. L'âge moyen de recrutement au CNRS est maintenant de 34 ans avec les mêmes salaires. Enfin, alors que de nombreuses agences, régions et des organismes divers financent des start-up, le CNRS veut à son tour en financer et cela au détriment du soutien de base des laboratoires.

Malgré tout et en conclusion, les institutions sont ce que les acteurs en font. Continuons donc à défendre des choses simples, notamment : un recrutement de chercheurs permanents jeunes, valoriser la collaboration plutôt que la compétition, de l'argent pour la recherche libre, ce qui ne remet pas en cause, pour moi, ni l'établissement de priorités nationales avec des financements conséquents, ni l'importance de collaborer avec des entreprises qui ont une véritable politique industrielle. Je n'ai pas parlé de l'enseignement, n'étant pas moi-même enseignant-chercheur, mais les conditions faites aux enseignants-chercheurs, notamment en début de carrière, vont de difficiles à scandaleuses. Cela sera sans doute développé dans les articles ci-après. ■

La multiplicité des appels d'offres a un effet stérilisant et normatif pour la recherche.

Les initiatives d'excellence : source d'inégalités ?

Dans le but d'améliorer la compétitivité du système d'enseignement supérieur et de recherche, l'État a mis en place des appels à projets, notamment les initiatives d'excellence (IDEx), qui se distinguent par l'ampleur des fonds alloués et leur ambition réformatrice.

Par **AUDREY HARROCHE**, lecturer à Oxford Brookes University, chercheuse associée au Centre de sociologie des organisations, Sciences Po

Afin d'améliorer la compétitivité du système d'enseignement supérieur et de recherche, l'État a effectué des investissements ciblés notamment à l'échelle des établissements. Plus de la moitié des ressources du programme d'investissement d'avenir (PIA), élaboré sous Nicolas Sarkozy en 2008, sont consacrées à ce secteur via des appels à projets. Parmi ces derniers, les initiatives d'excellence (IDEx) se distinguent par l'ampleur des fonds alloués et leur ambition réformatrice. L'objectif est de faire émerger des universités pluridisciplinaires capables de rivaliser avec les meilleurs établissements étrangers. Pour ce faire, cet appel à projets concentre 7,7 milliards d'euros sur neuf regroupements universitaires jugés les plus à même de représenter la France dans la compétition internationale.

Dans ce texte, fondé sur notre travail de thèse, mêlant sources orales (89 entretiens) et sources écrites, nous verrons de quelle façon les IDEx remanient les écarts entre les établissements, et comment elles amplifient les inégalités, et en créent de nouvelles, à l'intérieur des universités. L'analyse repose sur l'étude d'un site de taille importante, hors région parisienne, définitivement labellisé en 2016, caractérisé par la fusion de trois établissements et l'obtention de divers autres projets d'excellence issus du PIA lancé en 2012.

DES INÉGALITÉS DURABLES ENTRE LES UNIVERSITÉS

Les IDEx véhiculent une conception de l'excellence particulière qui donne la priorité au critère de gouvernance (Gally, 2018). L'excellence des performances scientifiques est une condition nécessaire mais pas suffisante. C'est le projet de gouvernement scientifique qui est déterminant, c'est-à-dire la nature et l'ampleur des changements organisationnels prévus afin de gérer les fonds IDEx supplémentaires à l'échelle locale. Afin de voir leurs établissements sélectionnés, les équipes dirigeantes

doivent se coordonner pour constituer de nouveaux consortiums et déposer conjointement un projet. Les projets sélectionnés font l'objet d'une phase expérimentale de quatre ans qui est suivie, si l'évaluation est positive, d'une pérennisation. Les IDEx constituent donc une source de financement supplémentaire pérenne, ce qui inscrit dans la durée les inégalités qu'ils créent entre les universités. Cependant, en raison de l'importance accordée au critère de gouvernance, les projets impliquant une fusion d'établissements ont été privilégiés par le jury, ce qui a conduit à la mise à l'écart d'institutions prestigieuses parisiennes au profit d'universités de moindre envergure situées en dehors de Paris.

Ainsi les IDEx modifient les inégalités entre établissements de deux façons au moins. Premièrement, elles créent des écarts durables en dotant quelques sites universitaires d'une source de financement supplémentaire de façon pérenne. Deuxièmement, cet instrument ne fait pas que reproduire les inégalités entre établissements, mais il bouleverse des positions hiérarchiques particulièrement stables, notamment en labellisant certains sites localisés en dehors de Paris qui ne sont pas les mieux représentés dans les différents classements.

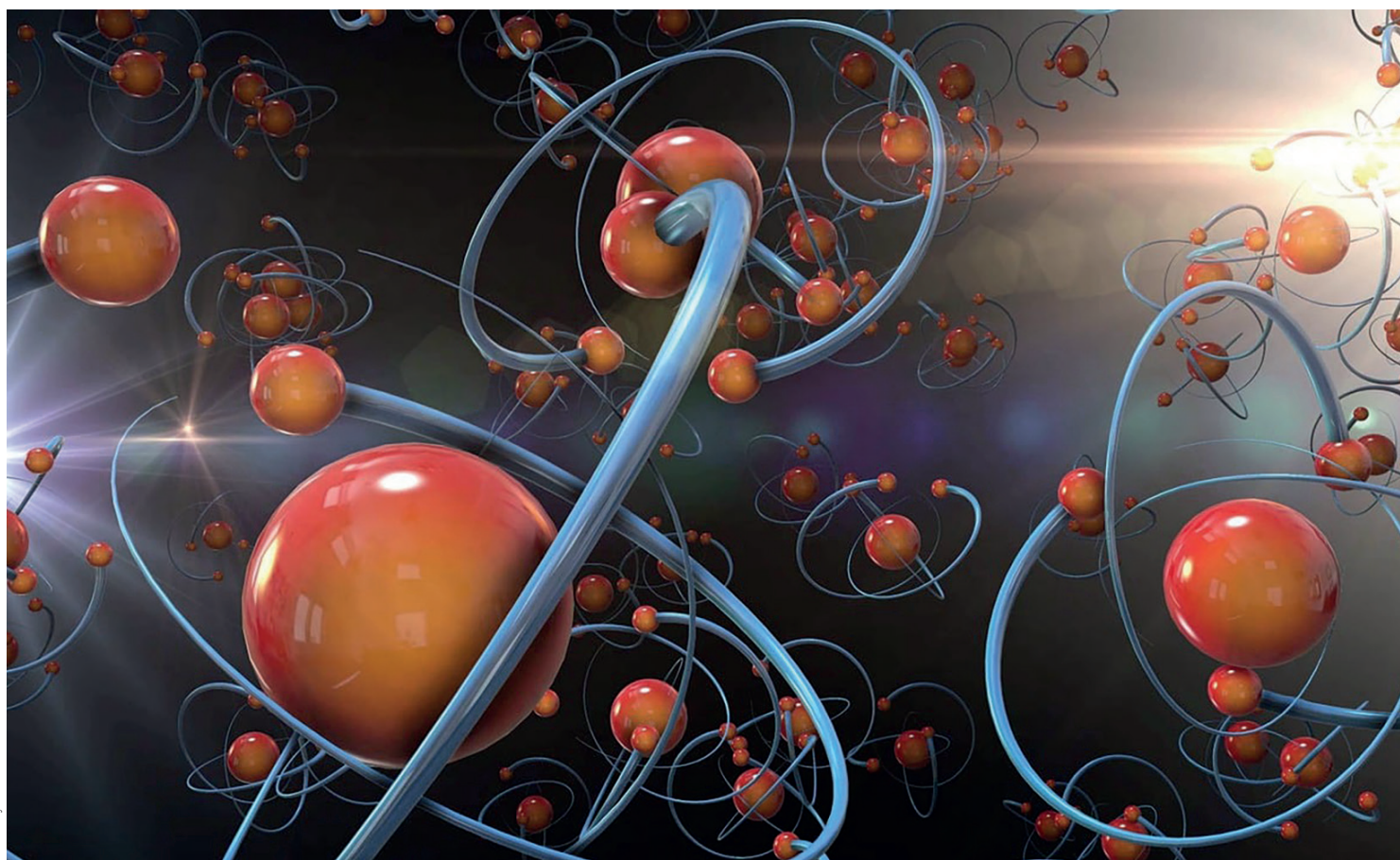
DES INÉGALITÉS GENRÉES ET DISCIPLINAIRES AU SEIN DES UNIVERSITÉS

Les IDEx ont un effet sur les inégalités entre les établissements mais également à l'intérieur de ces derniers. Pour garantir l'allocation compétitive et concentrée des fonds au sein des universités, la plupart des IDEx¹ ont recours aux appels à projets internes. Ces derniers doivent être ciblés de manière à générer des effets d'accumulation. L'appel à projets IDEx impose aux équipes dirigeantes de délimiter un périmètre d'excellence, au sein duquel les fonds IDEx doivent être alloués en priorité, et auquel les projets déjà lauréats du PIA, tels que les LabEx et EquipEx, sont inclus². Or, nous avons observé une sous-représentation des femmes aux postes de direction de ces projets, que ce soit au niveau local ou national. Les fonds IDEx sont également utilisés pour des recrutements. Sur

La plupart des IDEx ont recours aux appels à projets internes, ciblés de manière à générer des effets d'accumulation.

1. Une seule IDEx ne distribue pas les fonds supplémentaires par appels à projets interne.

2. Appel à projets IDEx, phase de sélection. Agence nationale de la recherche, 2011, p.9 : anr.fr/fileadmin/aap/2011/ANR-AAP-IDEx-2011.pdf.



© Pixabay

le site étudié, des chaires dotées d'un budget de recherche attractif et d'un service d'enseignement allégé sont mises en place et les femmes y sont moins engagées que les hommes, en particulier pour les profils de professeur.

Les appels à projets internes donnent aussi naissance à un nouveau circuit administratif. Celui-ci se veut plus réactif, flexible et efficace que celui de l'université. Le développement de ce circuit s'accompagne de l'émergence d'un nouveau segment professionnel genré (Harroche, 2019). En effet, sur le site étudié et au moment de l'enquête, toutes les personnes occupant les postes de chargé de projet étaient des femmes et certaines d'entre elles étaient des chercheuses précaires qui n'avaient pas obtenu de poste titulaire après plusieurs contrats postdoctoraux. Les conditions de travail privilégiées offertes par la fondation bénéficient davantage aux universitaires hommes que femmes et engagent des recompositions professionnelles genrées autant par le haut, en excluant les femmes des postes de direction et des recrutements environnés, que par le bas, en créant des postes subalternes réservés aux chercheuses.

Nous avons également observé des inégalités disciplinaires. Comme sur d'autres sites (Rowell, 2022 ; Gaglio et Richebé, 2022), l'IDEX en question favorise les disciplines issues de la faculté des sciences. Cependant, il est important de noter que même au sein de ces disciplines privilégiées, l'utilisation systématique

des appels à projets engendre des perdants. Cela s'applique particulièrement aux scientifiques en sciences expérimentales, dont les recherches dépendent fortement de ces financements supplémentaires en raison de leur coût élevé, qui ne peut être couvert par les financements récurrents.

En définitive, les IDEX modifient le système d'enseignement supérieur et de recherche français en créant de nouvelles inégalités durables entre les organisations universitaires et en amplifiant les dynamiques inégalitaires qui traversent déjà les établissements telles que la hiérarchisation disciplinaire et la stratification genrée de la profession académique. ■

L'utilisation systématique des appels à projets engendre des perdants. Ainsi dans les sciences expérimentales, dont les recherches dépendent fortement de financements supplémentaires en raison de leur coût élevé.

BIBLIOGRAPHIE

- Gaglio, Gérald., Richebé, Nathalie, « Un IDEX pour quoi faire ? », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 16-4 | 2022, en ligne.
- Gally, Natacha, « "Executive shift" or "Steering at a distance" ? Governing "excellence" in French higher education (2009–2012) », *Revue française de science politique*, vol. 68, n° 4, 2018, p. 691-715.
- Harroche, Audrey, « Les petites mains de l'excellence. Place et rôle des chargées de projet dans la mise en œuvre d'une Initiative d'excellence », *Revue française d'administration publique*, vol. 169, n° 1, 2019, p. 151-167.
- Rowell, Jay, « Production et reproduction des hiérarchies disciplinaires dans une grande université de recherche française », *Sociologie*, 13, 2022, p. 261-278.

Faire de la recherche : le parcours du combattant

Au fil des changements multiples opérés dans l'organisation de la recherche, le mi-temps recherche des enseignant-es-chercheur-ses a peu à peu été grignoté par des charges administratives de plus en plus chronophages, liées à l'enseignement, mais aussi au financement de l'activité de recherche.

Par **STÉPHANIE ROSSANO**, professeure à l'université Gustave-Eiffel, membre de la commission administrative

Les changements dans l'organisation de la recherche sont motivés de différentes façons par les gouvernements successifs mais laissent généralement entendre qu'il faudrait rendre les enseignant-es-chercheur-ses (EC) « plus efficaces », « plus compétitifs », « plus en lien avec la société »... La France perdrait sa place dans le monde, serait « déclassée »... Les universités devraient être « plus responsables »... Les formations « plus professionnalisantes »... Force est de constater que le vocabulaire utilisé est peu valorisant, les propos étayés par des indicateurs quantitatifs peu illustratifs, mais que les réformes concernant l'enseignement supérieur et la recherche s'enchaînent. Les répercussions des changements multiples opérés dans l'organisation de la recherche sur les conditions d'exercice du métier d'enseignant-e-chercheur-se sont difficiles à mesurer sauf à utiliser des indicateurs quantitatifs dont la pertinence est rapidement mise en question. Une chose est pourtant sûre, le mi-temps recherche des enseignant-es-chercheur-ses est peu à peu mité par l'alourdissement des charges administratives liées à l'enseignement mais aussi au financement de l'activité de recherche.

L'évolution du contexte d'exercice de la recherche transparaît dans les dossiers Hcéres des laboratoires de recherche ou dans les critères de promotion des collègues : faire son métier ne suffit plus. Il faut être « primé », « innovant », « disruptif », « changer de paradigme »... Il faut produire un portfolio pour un laboratoire, une liste de « découvertes majeures ». L'évaluation montre à quel point le processus de recherche n'est pas compris, à quel point le processus créatif, qui est sous-jacent, ne l'est pas plus. Le quotidien, pierre angulaire du processus de création, est balayé ; seul compte l'innovant, la paillette. Pourtant toute question de recherche est nouvelle par définition. Qui cherche des choses déjà trouvées ?

Derrière les changements d'organisation de la recherche, transpirent le culte du « talent », la volonté de piloter la recherche pour « contraindre » plus ou moins fortement les sujets d'étude dans le but de « transformer en or » le potentiel scientifique et technique de la France. Le mythe du professeur Tournesol perdure. Au-delà du cliché de l'homme blanc âgé et en blouse, l'enseignant-chercheur serait un personnage éthéré sans contrainte, sans évaluation, inutile, sauf à le « coacher » et le « mettre en concurrence », en contradiction totale avec le fonctionnement entre pairs et le processus de production de connaissance partagée. Dans ce contexte, les appels à projets sont le bras armé des changements organisationnels. En effet, quiconque essaierait de s'y soustraire verrait son dossier mal évalué quand bien même il produirait et transmettrait des connaissances.

Dans cet article, nous nous situons dans le quotidien de l'enseignant-e-chercheur-se, en immersion dans le parcours du combattant d'un projet de recherche de sa conception à sa mise en œuvre.

EN AMONT

Du fait de la baisse des dotations pérennes des laboratoires, la première étape d'un projet de recherche consiste à se procurer les moyens de travailler : équipement, fonctionnement des expériences, missions de terrain, travail en archives, salaire des collaborateurs voire son propre matériel informatique. L'enseignant-e-chercheur-se doit se plonger dans la jungle des financements – qui se multiplient et se rigidifient depuis une vingtaine d'années – pour trouver l'appel à projets le plus adapté à ce qu'il souhaite faire en termes de sujet mais aussi de niveau de financement, ou de calendrier. Le financeur, qu'il soit l'Europe, le pays, la région, ou plus récemment les établissements, veut piloter la recherche. Les contraintes inhérentes à ces projets se multiplient alors : appels à projets transverses, multisites, incluant des pays spécifiques (Europe), mobilisant à la fois des collègues de SHS et de sciences et techniques,

Les appels à projets sont le bras armé des changements organisationnels.

mais aussi « *originaux* », « *en rupture* », avec « *changement de paradigme* », ouverts sur « *la société civile* », en lien avec le tissu local et entrepreneurial... Tout est mobilisé – souvent par des non-chercheurs – pour forcer l'orientation des recherches qui doivent être justifiées en termes d'utilité, de retombées pour la société, planifiées. L'ensemble des résultats attendus doit être décrit en amont du projet, un non-sens pour ceux qui savent réellement ce qu'est la recherche. Petit à petit, la liberté académique est bridée. Par ailleurs, la dématérialisation censée soulager les équipes engendre dans les faits des dossiers de plus en plus lourds à monter.

Pour évoluer dans ce monde contraint, les enseignant-es-chercheur-ses développent des stratégies. Certain-es déposent des projets bouclés scientifiquement mais dont les résultats ne sont pas encore valorisés, utilisant le financement décroché pour préparer le projet suivant. D'autres produisent des programmes de travail qui devraient nécessiter des dizaines d'années. Promettre que l'on va décrocher la lune pour bernier les évaluateurs ? Qui est dupe ? Toutes ces stratégies mettent les EC en souffrance. Et si se battre pour se procurer soi-même les moyens de faire son métier, pour prouver l'intérêt de nos travaux, était une des causes de la souffrance montante des EC ?

PENDANT LE PROJET

Quand un financement est décroché – les ressources étant de plus en plus fléchées –, il est compliqué de changer de direction, même si une découverte survient. Tout imprévu lié par exemple à l'accès à des données, à un terrain, à des archives ou à un grand instrument met en péril le projet. La gestion de la partie administrative est de plus en plus lourde, conduisant certains EC à ne plus vouloir porter des projets, et la baisse d'attractivité des métiers de la recherche rend de plus en plus difficile le recrutement des doctorants, postdoctorants, pourtant partenaires nécessaires des projets de recherche. Enfin, il faudra trouver du temps pour animer le réseau scientifique, alimenter le site Web, et communiquer vers l'extérieur : autant de dimensions chronophages supplémentaires.

APRÈS LE PROJET

Lorsque le financement est épuisé, il convient de vite publier pour justifier que l'argent a été « valorisé » et postuler à un nouvel appel à projets. Cette contrainte de temps est largement antinomique avec la maturation des résultats.

Pour préserver notre métier dans de telles conditions, il faut réaffirmer haut et fort qu'il



© Karlyme/Wikimedia Commons

consiste en un vrai mi-temps recherche. Il faut augmenter les dotations pérennes des laboratoires pour permettre l'exploration scientifique sans réponse à des appels à projets. Il faut dégager du temps aux enseignant-es-chercheur-ses pour qu'ils puissent donner libre cours à leur créativité. Enfin, il faut questionner activement et continuellement les changements organisationnels. Et s'ils étaient à l'origine de la soi-disant perte de vitesse de la France ? Et si tout ce temps utilisé à se réorganiser empêchait de faire de la recherche ? ■